

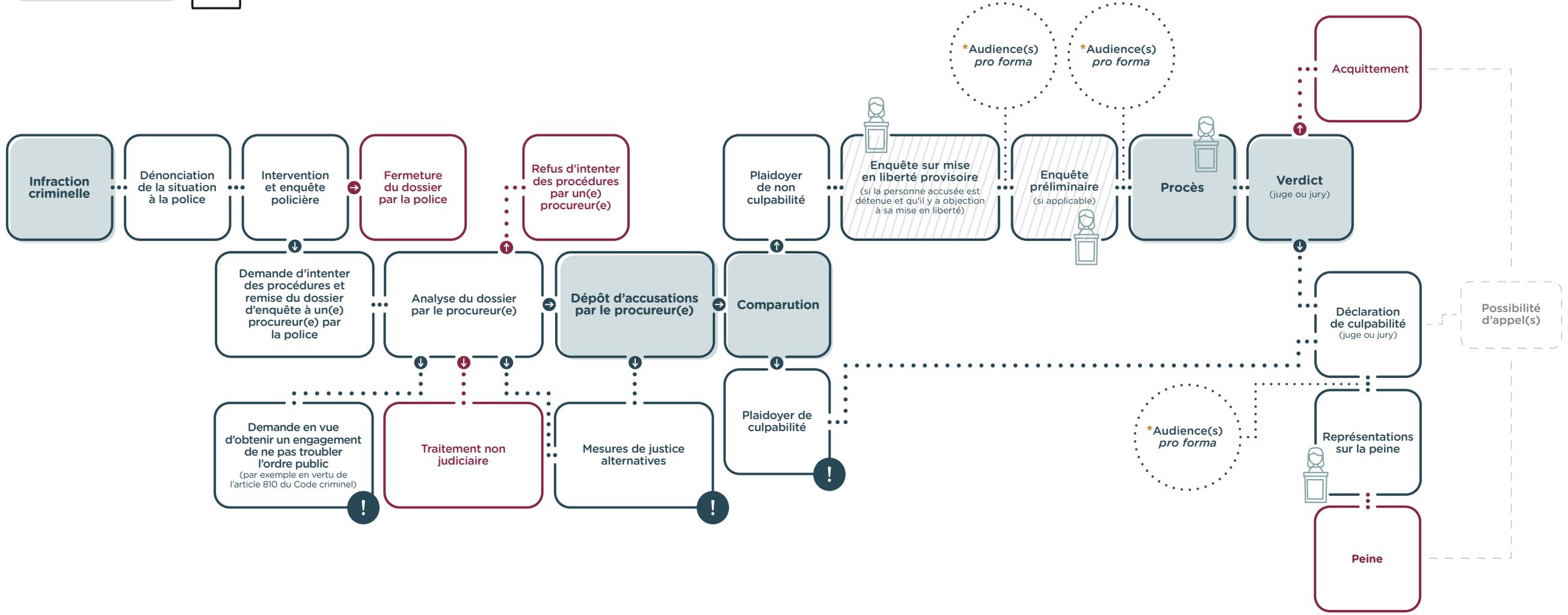
Processus judiciaire criminel

applicable aux adultes



Légende

- La personne victime est susceptible de témoigner à cette étape du processus judiciaire
- Peut trouver application à plusieurs étapes du processus judiciaire
- Étapes facultatives
- Fin du processus judiciaire



* **Audience(s) pro forma** : Il s'agit d'une audience facultative fixée afin de permettre l'étude du dossier par la défense, la communication de la preuve par le poursuivant, la poursuite des discussions entre les parties en prévision de la suite des procédures judiciaires, etc.